



Règlement intérieur de CJassociation

L'adhésion à CJassociation n'est en aucun cas une obligation, ni un droit pour une personne en situation de handicap désireuse de pratiquer pour le loisir ou en participant à des compétitions clubs, amateurs ou professionnels FFG. Il s'agit là d'un acte volontaire visant à soutenir et promouvoir l'action de l'association tout en bénéficiant des avantages réservés à ses membres. CJassociation peut accepter ou non l'adhésion ou le renouvellement de l'adhésion d'un de ses membres.

Le montant de la cotisation annuelle est décidé librement par le membre avec toutefois un minimum fixé à 30€.

LES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX MEMBRES EN SITUATION DE HANDICAP

Seul les membres de CJassociation sont susceptibles de pouvoir bénéficier des avantages financiers fournis par l'association en lien directs avec la pratique sportive du golf pour personnes en situation de handicap.

La prise en charge par CJassociation de certains frais engagés par les membres en situation de handicap lors de compétitions dédiées ou tout autre événement organisé par CJassociation ne doit pas être considérée comme un dû par un membre. S'agissant d'une aide versée à la discrétion de CJassociation selon les procédures définies par le Conseil d'Administration ou le Bureau.

Les aides financières aux membres en situation de handicap sont mises en place de manières suivantes et en fonction des fonds de CJassociation.

Allocation d'une subvention pour l'année en cours afin de contribuer à la réalisation de son projet sportif.

Pour se faire le membre doit faire une demande de soutien à CJassociation en remplissant le formulaire prévu à cet effet et devant être motivé par un projet sportif et objectifs en lien direct avec la pratique du golf en situation de handicap. CJassociation décide ensuite si le projet est soutenu et définit le montant de l'aide financière pouvant être attribuée.

En l'absence de projet sportif ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès de CJassociation.

Il se peut en fonction des fonds dont dispose l'association, qu'une prise en charge partielle, ponctuelle et ou exceptionnelle des frais engagés par le membre en situation de handicap pour participer à des événements golfe en lien avec les personnes en situation de handicap et labellisé CJassociation.

OBLIGATION DES MEMBRES

Comportement et étiquette

- . Démontrer un esprit d'équipe lors des événements et ou compétitions organisées par l'association.
- . Se comporter de manière respectueuse, constructive, loyale et poli envers les membres et le bureau.
- . Ne pas faire courir de rumeurs ou de fausses informations qui pourraient nuire à l'association et aux membres, quel que soit le support de communication utilisé.
- . Se présenter sur les événements en tenue correcte et adaptée de manière à ne pas nuire à l'association.
- . S'engager à respecter l'étiquette sur et en dehors d'un parcours.

Adresse mail CJassociation : cjassociation@orange.fr Tel : 0687507338

Adresse postale : 154 rue Gabriel, 16 lotissement les iles 83140 Six Fours les Plages

Loi 1901 N° SIRET : 10891320300015 N° SIREN 108913203



Règlement intérieur de CAssociation

En matière de fonctionnement

- . Respecter le fonctionnement et les procédures de CAssociation notamment en matière de prise en charge des frais comme décrit précédemment.
- . Accepter et appliquer les procédures de classifications, d'éligibilité et les conditions d'accessibilités aux compétitions organisées par l'association.
- . Répondre aux sollicitations, par courrier ou mail, de l'association dans un délai raisonnable et compatible avec d'éventuels manifestations.

En matière de communication interne

- . Quand et si cela se présente, être force de propositions visant à améliorer le fonctionnement de CAssociation, prioritairement auprès d'un membre du bureau ou du conseil d'administration.
- . Ne pas interférer dans les actions menées par l'association, notamment ne pas contacter au nom de CAssociation directement les organisateurs des compétitions organisées sous l'égide de CAssociation, ni de la FFG et ou FFH. Néanmoins le membre reste libre de s'adresser auprès de la FFG ou FFH en son nom propre.

En matière de contribution à l'image, à la notoriété et au développement.

- . Faire connaître CAssociation et ses actions dans son entourage et de manière la plus large possible en fonction de son réseau personnel.
- . Dès qu'il est possible promouvoir auprès du grand public, des médias, réseaux sociaux l'association tout en veillant à en informer en préalable CAssociation.
- . Autant que faire se peut, dès qu'une occasion se présente, motiver auprès de personnes physiques ou morales à faire des dons quel qu'en soit le montant par virement bancaire sur le compte de CAssociation.
- . Le para golfeur autorise (s'il est membre à date ou pour une durée déterminée d'un an reconductible tacitement avec un droit de rétractation par LR/AR à l'attention de CAssociation) expressément CAssociation à utiliser son image en vue de promotion et d'information des activités golfique des personnes en situation de handicap sous forme de vidéos, de publications imprimées ou numériques ou tous autres formats permettant la diffusion en France et dans le monde entier.
- . Toutefois dans le cas d'un mineur une autorisation écrite sera demandée au représentant légal ou au tuteur. (Cochez la case uniquement si vous autorisez)

☐ En qualité de représentant légal ou tuteur, j'autorise CAssociation à utiliser l'image de
Nom du représentant légale ou tuteur : Prénom :
Nom du mineur : Prénom :

Le non-respect par un membre de toute ou partie de ses obligations l'expose après décision du bureau.

- . A un courrier d'avertissement lui précisant le ou les faits reprochés.
 - . A la suspension ou l'arrêt de toute aide financière ou remboursement de note de frais par CAssociation au bénéfice du membre.
 - . A l'exclusion et à la perte de sa qualité de membre de CAssociation comme cela est prévu dans les statuts de l'association.
- Dans tous les cas, l'intéressé aura été invité à fournir des explications devant conseil d'administration.

L'adhésion à CAssociation suppose de la part des membres l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur, la participation active aux activités et événements proposés, le soutien des valeurs de solidarité et d'exemplarité, ainsi que le respect de l'état d'esprit, de la politique et des objectifs de l'association.

NOM et PRENOM de l'adhérent : Signature DATE : ... / ... /

Adresse mail CAssociation : cjassociation@orange.fr Tel : 0687507338

Adresse postale : 154 rue Gabriel, 16 lotissement les iles 83140 Six Fours les Plages

Loi 1901 N° SIRET : 10891320300015 N° SIREN 108913203